

**LES MODES DE DÉNOMINATION DE LA VIOLENCE LIÉE
À L'HONNEUR, DE LA VICTIME ET DES AUTEURS DANS
DEUX JOURNAUX BELGES**

Minna Kavilo
Maisterintutkielma
Romaaninen filologia
Kieli- ja viestintätieteiden
laitos
Jyväskylän yliopisto
kesäkuu 2021

JYVÄSKYLÄN YLIOPISTO

Tiedekunta Humanistis-yhteiskuntatieteellinen	Laitos Kieli- ja viestintätieteiden laitos
Tekijä Minna Kavilo	
Työn nimi Les modes de dénomination de la violence liée à l'honneur, de la victime et des auteurs dans deux journaux belges	
Oppiaine Romaaninen filologia	Työn laji Maisterintutkielma
Aika kesäkuu 2021	Sivumäärä 42
Tiivistelmä <p>Tämän tutkimuksen tavoitteena on tarkastella kunniaan liittyvän väkivallan, uhrin ja tekijöiden nimeämisen käytäntöjä <i>Le Soir</i>- ja <i>L'Avenir</i> -sanomalehdissä. Tutkimuksen kohteena on tapaus, jota pidetään ensimmäisenä niin sanottuna kunniamurhana tuomittuna tapauksena Belgiassa. Tapaus valikoitui koska se sai aikanaan paljon julkisuutta belgialaisessa mediassa. Korpus koostuu yhteensä 100 artikkelista (45678 sanaa), jotka kerättiin <i>Le Soir</i>- ja <i>L'Avenir</i> -sanomalehtien digitaalisista arkistoista neljän vuoden, yhden kuukauden ja kolmen viikon ajanjaksolla vuodesta 2007 vuoteen 2011. Metodina tutkimuksessa käytettiin korpusavusteista diskurssintutkimusta. Analyysiosio jaettiin kahteen osaan: frekvenssi- ja konkordanssi-analyysiin sekä kollokaatioanalyysiin.</p> <p>Tutkimuksen perusteella voidaan sanoa, että uhri esitettiin aineistossa kahden kulttuurin välissä eläneenä nuorena naisena. Uhriin liitettyjä kansallisuuden ja etnisen taustan ilmaisuja käytettiin etenkin <i>L'Avenir</i> -sanomalehdessä keskenään vaihtokelpoisina. Tekijäksi identifioitiin uhrin veli, joka oli analyysin perusteella vastuussa perheensä käytöksestä. Tapausta nimitettiin molemmissa sanomalehdissä kunniarikokseksi, mutta <i>Le Soir</i> -sanomalehdessä esiintyi enemmän variaatiota kirjoitusasussa. Artikkeleissa käytettiin esimerkiksi lainausmerkkejä joko koko yhdistelmän tai sanan kunnia ympärillä. Analyysissä huomattiin myös, että oikeudenkäyntiprosessilla oli suuri vaikutus varsinkin tapauksen nimeämiseen. Nimeämisen käytännöt seurasivat molemmissa sanomalehdissä useimmiten virallisia syytteitä sekä syyttäjän teoriaa tapahtumien kulusta.</p>	
Asiasanat kunniaan liittyvä väkivalta, nimeäminen, korpusavusteinen diskurssintutkimus, kollokaatio	
Säilytyspaikka Jyväskylän yliopisto	
Muita tietoja	

TABLE DES MATIÈRES

1	INTRODUCTION.....	5
1.1	But, méthode et corpus.....	5
1.2	Présentation du cas étudié	6
1.3	Corpus : description et collecte	7
1.4	Discours, dénomination et catégorisation	9
1.5	La violence liée à l'honneur	12
1.6	Méthode : l'analyse du discours assistée par corpus	14
2	ANALYSE.....	16
2.1	Analyse de la fréquence et des concordances	16
2.1.1	<i>Le Soir</i> (CorLS).....	17
2.1.2	<i>L'Avenir</i> (CorLA)	20
2.2	Analyse des collocations	22
2.2.1	<i>Le Soir</i> (CorLS).....	23
2.2.1.1	La victime et l'auteur des faits	23
2.2.1.2	Le phénomène	25
2.2.2	<i>L'Avenir</i> (CorLA)	27
2.2.2.1	La victime et l'auteur des faits	27
2.2.2.2	Le phénomène	31
2.3	Synthèse et résultats.....	32
3	CONCLUSION	34
	BIBLIOGRAPHIE.....	36

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. La sélection des mots-clés	16
Tableau 2. La fréquence des modes de dénomination dans CorLS	17
Tableau 3. La fréquence des modes de dénomination dans CorLA	20
Tableau 4. Les collocations relatives à la victime dans CorLS.....	23
Tableau 5. Les collocations relatives à l’auteur dans CorLS	24
Tableau 6. Les collocations relatives au phénomène dans CorLS.....	25
Tableau 7. Les collocations relatives à la victime dans CorLA.....	27
Tableau 8. Les collocations relatives à l’auteur dans CorLA	29
Tableau 9. Les collocations relatives au phénomène dans CorLA.....	31

1 INTRODUCTION

1.1 But, méthode et corpus

Dans cette étude, nous examinerons les modes de dénomination de la violence liée à l'honneur, de la victime et des auteurs dans deux quotidiens belges, *Le Soir* et *L'Avenir*. Le but de ce travail est d'identifier la manière dont certains termes sont utilisés à l'intérieur du corpus. Nous traiterons un cas spécifique qui est considéré comme le premier crime d'honneur jugé en Belgique.¹ Il s'agit du meurtre d'une jeune femme par sa famille. Le choix de ce cas est justifié par la publicité qu'il reçut à l'époque. Nous avons choisi d'étudier un cas spécifique pour qu'il soit plus facile d'identifier et comparer les modes de dénomination d'un journal à l'autre. Le cas n'est pas récent, ce qui fait qu'il faut se reporter en arrière pour reconnaître des habitudes et coutumes qui n'étaient pas forcément visibles à l'époque.

Le choix du corpus est motivé par le statut national et régional des quotidiens et l'accessibilité des archives. Le corpus est composé de 100 articles accessibles aux archives numérisées de chaque quotidien (*Le Soir* : <https://www.lesoir.be/> et *L'Avenir* : <https://www.lavenir.net/>) de 2007 (la date du meurtre) à 2011 (l'annonce du verdict). Le corpus compte 45678 mots. La méthode utilisée, que nous expliquerons en détail (sous-chap. 1.6), sera l'analyse du discours assistée par corpus. Le choix de cette méthode est motivé par la taille du corpus et les questions de recherche.

¹ Anonyme, 'Violence liée à l'honneur', Anonyme, éd. *Igvm-iefh.belgium.be*, https://igvm-iefh.belgium.be/fr/activites/violence/violence_liee_a_lhonneur, le 8 juin 2021.

1.2 Présentation du cas étudié

La chronologie des événements a été reconstituée à la base des articles du corpus. Pour respecter l'anonymat des personnes impliquées, nous avons remplacé leurs noms par des pseudonymes.

A1, née en Belgique, est une jeune femme belgo-pakistanaise qui vit avec son père, sa mère, trois sœurs et un frère dans la banlieue d'une ville industrielle majeure. À l'été 2005, ses parents abordent pour la première fois la question du mariage avec un cousin pakistanais. N'acceptant pas cet arrangement, elle s'enfuit pour faire des études de droit au moment où la situation familiale devient plus intense. Elle vit dans un refuge pour les victimes de violence familiale pendant un temps avant d'emménager dans un studio situé dans une autre ville majeure. Peu après, elle trouve un petit ami belge.

Malgré des difficultés, A1 veut réparer ses rapports avec la famille. Par conséquent, elle arrive à la maison familiale à la fin de l'automne 2007, après avoir reçu un SMS à l'apparence réconciliateur de son frère B2. Toutefois, à la maison, B2 tire plusieurs balles sur elle. Si A1 est mortellement blessée, sa sœur, E5, souffre d'une blessure au bras. Après cet acte, B2 est en fuite pendant plusieurs semaines avant d'être arrêté par la police. Peu après, le père de la famille, C3, est arrêté lui aussi.

Devant la cour d'assises, quatre membres de la famille, le frère, le père, la sœur et la mère de A1, sont accusés d'assassinat avec circonstance aggravante de crime d'honneur et de tentative de mariage forcé. Selon l'accusation il s'agit d'un complot familial. Les parents de A1 auraient commandité l'assassinat parce que leur fille n'acceptait pas le mariage proposé. L'avocat général exige que la cour condamne le frère et les parents de A1 à une peine d'emprisonnement à vie et la sœur à une peine d'entre vingt et trente ans de prison. Au procès, B2 avoue qu'il a agi de sa propre initiative et qu'il avait également l'intention de tuer sa sœur, E5.

À la fin du procès, les quatre accusés sont reconnus coupables de l'assassinat de A1. B2 est condamné à quinze ans de prison et C3 à vingt-cinq ans pour assassinat avec circonstance aggravante de crime d'honneur et tentative de mariage forcé. D4, la mère, est condamnée à vingt ans de prison et E5 à cinq ans pour assassinat avec circonstance aggravante de crime d'honneur. Les deux femmes sont néanmoins acquittées de la tentative de mariage forcée.

E5 est la première à être libérée. Depuis, B2 est devenu libre sous surveillance électronique. Enfin, la mère, D4, a également été libérée après avoir purgée six ans de sa sentence.

1.3 Corpus : description et collecte

La Belgique est un État fédéral constitué de trois Communautés (flamande, française et germanophone) et de trois Régions (flamande, wallonne, Bruxelles-Capitale). Les Communautés ont des compétences surtout en matière de culture et d'affaires sociales comme l'enseignement et la santé,² tandis que les Régions sont économiquement autonomes et compétentes dans les domaines de l'agriculture, de l'emploi et des transports entre autres.³ L'État fédéral conserve des compétences par exemple pour les affaires étrangères, la justice, la défense nationale, les finances et la sécurité sociale.⁴

Selon Van Besien,⁵ cette structure politique et administrative se reflète dans le paysage médiatique belge qui est fortement divisé entre les médias francophone et flamand. Un nombre restreint de groupes médiatiques possède tous les médias.⁶ Il existe six journaux majeurs en langue française, dont deux, *Le Soir* et *La Libre Belgique*, sont considérés comme des journaux de qualité.⁷ Les journaux des groupes Sudpresse et *L'Avenir* font partie de la catégorie régionale.⁸ De plus, *La Dernière Heure/Les Sports* est un journal populaire, tandis que *L'Echo* est un journal spécialisé dans l'économie.⁹

Notre corpus se compose d'articles de deux journaux belges de langue française : *Le Soir* et *L'Avenir*. *Le Soir* est l'un des plus grands quotidiens belges, avec une audience de 556 440 lecteurs et une diffusion totale de 68 724 exemplaires.¹⁰ *L'Avenir* est un groupe multimédia qui comprend neuf quotidiens régionaux, avec une audience de 455 610 lecteurs et une diffusion payante en versions imprimée et digitale de 84 161 exemplaires par jour.¹¹

Les deux journaux ont été choisis pour les comparer, d'une part, et identifier les éventuelles différences entre les niveaux national et régional, de l'autre. Ont été relevés tous les articles relatifs au cas étudié publiés par les deux journaux dans une période de quatre ans, une mois et trois semaines de 2007 à 2011. Cette période de

² Anonyme, 'Les compétences des communautés', Anonyme, éd. *Belgium.be*, https://www.belgium.be/fr/la_belgique/pouvoirs_publics/communautes/competences, le 8 juin 2021.

³ Anonyme, 'Les compétences des régions', Anonyme, éd. *Belgium.be*, https://www.belgium.be/fr/la_belgique/pouvoirs_publics/regions/competences, le 8 juin 2021.

⁴ Anonyme, 'La Belgique, un Etat fédéral', Anonyme, éd. *Belgium.be*, https://www.belgium.be/fr/la_belgique/pouvoirs_publics/la_belgique_federale, le 8 juin 2021.

⁵ Van Besien, B. *Media policies and regulatory practices in a selected set of European countries, the EU and the Council of Europe*. The case of Belgium. Athens 2010, 8.

⁶ Van Besien 8.

⁷ Van Besien 11.

⁸ Van Besien 8.

⁹ Van Besien 8.

¹⁰ Anonyme, 'Le Soir', Anonyme, éd. *Rossel.be*, <http://www.rossel.be/marques/le-soir.html>, le 8 juin 2021.

¹¹ Anonyme, 'Nos neuf éditions régionales', Anonyme, éd. *Lavenir.net*, <https://www.lavenir.net/extra/services/qsn/presse>, le 8 juin 2021.

collecte commence avec la date du meurtre et finit quelques jours après l'annonce du verdict pour inclure les articles relatifs à la longueur des sentences. Nous avons délimité le corpus aux articles de manchette, en éliminant ainsi les rapports hebdomadaires courts, les articles doubles et les articles récapitulant les événements. Comme les archives de *L'Avenir* contiennent toutes les éditions régionales, nous avons décidé de ne pas délimiter le corpus selon l'édition.

Le corpus comporte 100 articles d'un total de 45678 vocables. Pour faciliter et clarifier l'analyse, nous avons décidé de traiter les quotidiens séparément. Le corpus des articles du quotidien *Le Soir* est identifié par le sigle CorLS, tandis que nous renvoyons au corpus du quotidien *L'Avenir* par CorLA. CorLS présente 39 articles d'un total de 21735 vocables, tandis que CorLA comporte 61 articles d'un total de 23943 vocables.

Pour analyser le corpus, nous avons utilisé les outils Word List Tool, Concordance Tool et Collocates Tool du logiciel AntConc.¹² Word List Tool permet de repérer tous les vocables attestés dans le corpus et de les présenter sous forme de liste organisée selon la fréquence ou l'alphabet, entre autres. Avec Concordance Tool, peuvent être examinés des mots-clés choisis dans le contexte. Collocates Tool permet d'examiner la collocation des mots-clés, autrement dit d'étudier les mots avec lesquels le mot-clé se rencontre le plus fréquemment et d'en identifier le contexte. De plus, nous avons utilisé la fonction *wild card* pour repérer toutes les variantes graphiques de certains mots-clés (par ex. *crime** identifie les versions singulier et pluriel) et faciliter ainsi l'analyse.

La base légale du traitement des données personnelles dans le contexte d'une étude scientifique est l'intérêt public.¹³ Les catégories spéciales traitées dans cette étude comprennent les condamnations et les infractions criminelles. Ces catégories seront traitées dans un but scientifique conformément à la section 6.1, par. 7 du RGPD. Comme l'anonymisation rendrait l'analyse impossible, les noms des personnes impliquées ont été remplacés par des pseudonymes.

¹² Anthony, L. *AntConc* (Version 3.5.8). Tokyo 2019. <https://www.laurenceanthony.net/software>, le 8 juin 2021.

¹³ Règlement général sur la protection des données, article 6.1 e.

1.4 Discours, dénomination et catégorisation

Les trois concepts centraux de notre étude sont les discours, la dénomination et la catégorisation. Selon Foucault,¹⁴ les énoncés forment la structure de base des discours. Comme tout énoncé fait partie d'une série, c'est à dire d'un système de relations, il modifie les formulations antérieures.¹⁵ En même temps, les énoncés construisent leurs objets dans le temps et l'espace.¹⁶ Les discours produisent des objets de connaissance qui n'ont pas de sens réel en dehors de ces discours.¹⁷ En d'autres termes, les objets ne prennent un sens, devenant des objets institutionnalisés, que par le langage qui s'y est attaché.¹⁸ Pour cette raison, les discours sont une partie indispensable de la production d'information. Opposés dans un conflit relatif à une version considérée comme la vérité, ils influencent notre conception du monde.¹⁹ Ils créent de l'information en excluant les autres points de vue.²⁰ Ainsi, les discours et le pouvoir s'entrelacent.²¹

De la même manière, un discours ne comprend pas seulement un énoncé ou une source d'information.²² Un même discours caractérisant une façon de parler ou de penser dans un état de connaissance, peut traverser le temps et les textes.²³ Ainsi, il peut conduire à différentes formes de pratique au sein de différents sites institutionnels et au sein de la société.²⁴ Quand des discours partagent une même stratégie, un même style et qu'ils renvoient au même sujet, ils deviennent des formations discursives.²⁵ Il s'agit de l'institutionnalisation d'une certaine manière de penser sur un sujet particulier.²⁶ Cela permet alors la reproduction d'autres énoncés qui se conforment au groupe, à ses intentions ou à ses effets.²⁷ Pour cette raison, le sens et la pratique sont tous deux formés à travers le discours.²⁸ Il s'agit d'un ensemble systématique de relations qui évolue constamment avec le temps.²⁹ Les discours existent dans une hiérarchie qui n'est pourtant pas permanente.³⁰

¹⁴ Foucault, M. *L'archéologie du savoir*. Paris 1969, 107.

¹⁵ Foucault 41, 129-130.

¹⁶ Foucault 45-46.

¹⁷ Foucault 141-153.

¹⁸ Foucault 66-67.

¹⁹ Foucault 61-63.

²⁰ Foucault 45-46, 58.

²¹ Foucault 83-83, 141, 153.

²² Foucault 129-130, 133-134.

²³ Foucault 52-53.

²⁴ Foucault 52-53.

²⁵ Foucault 52-53.

²⁶ Foucault 53.

²⁷ Mills, S. *Michel Foucault*. London, New York 2003, 64-65.

²⁸ Foucault 65-67.

²⁹ Foucault 62-63.

³⁰ Foucault 83-84.

Par conséquent, la connaissance, le pouvoir et la vérité sont liés de manière fondamentale.³¹ Ceci explique que la production de l'information est caractérisée par l'exclusion : bien qu'elle puisse contribuer à nos connaissances, elle peut aussi maintenir les relations de pouvoir.³² Il s'agit des pratiques qui distinguent ce qui est considéré comme la vérité et ce qui ne l'est pas.³³ Selon Mills,³⁴ les individus ont connaissance des objets seulement s'ils ont un sens et un discours. La représentation d'un objet ou d'un événement reflète ainsi les manières de penser des individus.³⁵ En même temps, l'individu agit à l'intérieur des limites d'un régime de la vérité pendant une période et une culture particulière.³⁶ En d'autres mots, il est soumis au discours et à ses règles.³⁷ Les discours ont donc un pouvoir de définir et de catégoriser le monde.³⁸ Néanmoins, il y existe toujours une possibilité de changement et de résistance quand des discours contradictoires se disputent la connaissance et la vérité.³⁹

Par ailleurs, l'acte de dénomination consiste en un choix des termes pour décrire des phénomènes, tandis que celui de la catégorisation est une question de classification de l'information.⁴⁰ Ils sont tous deux des aspects linguistiques du discours, ils ne peuvent pas être analysés hors contexte.⁴¹ Selon Bowker et Star,⁴² la catégorisation fait partie de la vie de tous les jours sans que les individus soient toujours conscients du pouvoir invisible possédées par les catégories et de l'ordre social et moral qu'elles créent. C'est le cas surtout quand elles sont implicites dans l'infrastructure et dans les institutions.⁴³ Ceci montre qu'il s'agit d'un produit culturel et politique.⁴⁴ Comme les catégorisations ont des conséquences pour ceux qu'elles touchent, elles peuvent également modifier le comportement des individus catégorisés.⁴⁵

Les modes de dénomination et de catégorisation, ainsi que les définitions de la violence liée à l'honneur, des victimes et des auteurs, sont le résultat d'un choix, c'est à dire d'un exercice du pouvoir.⁴⁶ Il s'agit d'un choix éthique et moral, parce que

³¹ Mills 69, 75.

³² Mills 72.

³³ Mills 74.

³⁴ Mills 5.

³⁵ Foucault 83-84.

³⁶ Mills 57-58, 74.

³⁷ Mills 56-57.

³⁸ Foucault 61-63.

³⁹ Mills 54-55.

⁴⁰ Pietikäinen, S. – Mäntynen, A. *Uusi kurssi kohti diskurssia*. Tampere 2019, 59.

⁴¹ Pietikäinen – Mäntynen 59.

⁴² Bowker, G. C. – Star, S. *Sorting things out*. Classification and its consequences. Cambridge 2000, 1-3.

⁴³ Bowker – Star 1-3.

⁴⁴ Bowker – Star 324.

⁴⁵ Bowker – Star 289-290.

⁴⁶ Pietikäinen – Mäntynen 60.

chaque catégorie soulève un point de vue en réduisant un autre au silence.⁴⁷ Il existe néanmoins des conflits, des procès différents et des discussions invisibles sur les choix en arrière-plan avant l'application et la distribution des catégories.⁴⁸ Les catégories ne sont pas permanentes, mais modifiées de manière constante.⁴⁹ En outre, elles provoquent des conflits relatifs au sens des catégories entre différents groupes.⁵⁰ D'après Bowker et Star⁵¹ les systèmes de classification comprennent également toujours une catégorie pour *les autres*. Cette catégorie est réservée à ceux qui sont invisibles du point de vue du système.⁵²

Selon Lawlor,⁵³ l'acte d'utilisation de la langue peut constituer une acte violente quand l'interlocuteur est classé dans la position d'un ennemi. Il s'agit d'un exercice du pouvoir extrême servant à faire du mal aux autres.⁵⁴ Toujours d'après Lawlor⁵⁵ le problème de la pire forme de toute violence discursive est une réaction à la violence fondamentale, incorporée dans l'expérience. La violence existera toujours à cause de son caractère constitutif.⁵⁶ Malgré tout, les individus devraient aspirer à parler contre la violence pour libérer l'interlocuteur.⁵⁷ De cette manière, la solution contre la violence consiste à identifier de nouvelles manières de parler et d'écrire au sujet des autres et pour eux.⁵⁸ Il s'agit d'une pratique d'impuissance qui entrave le pouvoir de dominer les autres.⁵⁹ Cependant, cette solution peut également établir des relations de pouvoir en transformant l'interlocuteur en un objet de connaissance.⁶⁰ Par conséquent, elle n'est pas exclue des pratiques de la production du pouvoir et de la connaissance.⁶¹

⁴⁷ Bowker – Star 5-6.

⁴⁸ Bowker – Star 44, 47.

⁴⁹ Bowker – Star 285.

⁵⁰ Bowker – Star 285.

⁵¹ Bowker – Star 324-325.

⁵² Bowker – Star 325.

⁵³ Lawlor, L. *From violence to speaking out*. Apocalypse and expression in Foucault, Derrida and Deleuze. Edinburgh 2016, 3-5, 175.

⁵⁴ Lawlor 277.

⁵⁵ Lawlor 15-16.

⁵⁶ Lawlor 3-5.

⁵⁷ Lawlor 246.

⁵⁸ Lawlor 3-5, 175, 281.

⁵⁹ Lawlor 290.

⁶⁰ Mills 77.

⁶¹ Mills 77-78.

1.5 La violence liée à l'honneur

Au sein des sciences sociales, la violence liée à l'honneur comme phénomène contemporain est considérée comme un type de violence lié au genre touchant notamment les femmes.⁶² Dans cette étude sera appliquée la définition de Sen⁶³ selon laquelle il s'agit des actions qui visent à éliminer le déshonneur par contrainte sociale, émotionnelle ou physique portant sur une personne dont les actions, réelles ou perçues, l'ont suscité. La contrainte physique peut même consister en un homicide.⁶⁴

Selon Lidman,⁶⁵ la violence liée à l'honneur surgit de la culture patriarcale et du contrôle exercé par la communauté, ce qui conduit à résoudre un problème par la violence. Il s'agit d'une culture collective dans laquelle les choix des individus ont des conséquences et effets sur l'ensemble de la communauté.⁶⁶ Les valeurs collectives ont plus d'importance que le pouvoir de décision des individus.⁶⁷ Par conséquent, l'individu a l'intérêt de se conformer aux normes pour éviter les conséquences de ses actions et choix.⁶⁸

L'auteur de la violence est typiquement un homme, soit un membre du noyau familial soit un parent, tandis que la victime tend à être une femme.⁶⁹ Toutefois, ces normes définies par la communauté ne touchent pas seulement les femmes, mais aussi les hommes.⁷⁰ Elles définissent les caractéristiques et les règles du comportement du représentant d'un genre.⁷¹ Par conséquent, les hommes et les garçons peuvent également être victimes de la violence liée à l'honneur.⁷² Quoi qu'il en soit, à l'intérieur de la communauté, les hommes sont responsables de l'honneur familial et les seuls pourvus de le rétablir.⁷³

Bien qu'elle puisse mener aux coups, aux blessures ou même au meurtre, ce type de violence est le plus souvent indirect et psychique.⁷⁴ Il s'agit de la discipline par laquelle la famille ou la communauté essaie de maintenir l'ordre social et de

⁶² Van Vossolle, A., - Gilbert, E. *Étude phénoménologique scientifique de la violence liée à l'honneur en Belgique*. Bruxelles - Gand 2011, 124.

⁶³ Sen, P. 'Crimes of honor', value and meaning', Welchman, L. - Hossain, S., eds. *'Honor': crimes, paradigms and violence against women*. London - New York 2005, 42-63, 50.

⁶⁴ Sen 50.

⁶⁵ Lidman, S. *Väkivaltakulttuurin perintö*. Sukupuoli, asenteet ja historia. Helsinki 2015, 200-201.

⁶⁶ Van Vossolle - Gilbert 26.

⁶⁷ Lidman 195.

⁶⁸ Van Vossolle - Gilbert 26.

⁶⁹ Van Vossolle - Gilbert 39.

⁷⁰ Sen 48.

⁷¹ Sen 48.

⁷² Van Vossolle - Gilbert 36.

⁷³ Schwab, A. 'Le crime d'honneur : dans les marges de la hiérarchie de genre', *Criminologie* 50.2/2017, 123-143, 125.

⁷⁴ Lidman 199.

contrôler la victime afin de la rendre vertueuse et soumise à un rôle traditionnel.⁷⁵ D'après Sen,⁷⁶ les rapports sexuels servent à problématiser et à contrôler la conduite et la sexualité des femmes. L'honneur des femmes se fonde sur la vertu de chasteté tandis que l'honneur des hommes se fonde sur la conduite des femmes.⁷⁷ Les femmes surveillent également la conduite des autres femmes à l'intérieur de la communauté, pouvant jouer le rôle de complices ou d'autrices de la violence.⁷⁸ Il est possible de récupérer l'honneur à travers l'obéissance, la soumission ou l'homicide ; les décisions des punitions pour ceux en infraction d'une norme sont collectives.⁷⁹ Dans quelques cas, l'honneur peut être considéré comme une circonstance atténuante par l'État en délibérant le verdict.⁸⁰

La perspective sociologique que nous venons d'exposer permet de définir le phénomène. Nous sommes néanmoins conscientes du fait qu'elle constitue une forme du discours. De plus, elle ne considère pas les aspects linguistiques. Selon Powell,⁸¹ les pratiques de division et de classification coexistent pour maintenir l'ordre culturel. À travers ces pratiques, il est possible de catégoriser, séparer ou normaliser des populations diverses.⁸² En supposant qu'il existe une forme de violence culturellement motivée, ces pratiques situent les personnes impliquées dans un cadre culturel. Les modes de dénomination peuvent également attribuer la violence à une religion, à une culture ou à une population spécifique, en contribuant ainsi à la stigmatisation d'un groupe donné. De la même manière, l'honneur peut servir à effacer les autres raisons possibles motivant la violence.⁸³ Du point de vue linguistique, nous essayerons donc de mettre en lumière la manière dont les modes de dénomination maintiennent les rapports sociaux en contribuant à la stigmatisation des personnes impliquées dans le cas étudié.

⁷⁵ Schwab 139.

⁷⁶ Sen 50.

⁷⁷ Lidman 195.

⁷⁸ Sen 50.

⁷⁹ Sen 50.

⁸⁰ Sen 50.

⁸¹ Powell, J. L. 'Foucault, Power and Culture', *International Journal of Humanities and Cultural Studies* 1.4/2015, 401-419, 408.

⁸² Powell 408.

⁸³ Welchman, L., - Hossain, S. 'Introduction: 'Honour', rights and wrongs.' Welchman, L. - Hossain, S. *'Honor': crimes, paradigms and violence against women*. London - New York 2005, 1-21, 8.

1.6 Méthode : l'analyse du discours assistée par corpus

La méthode choisie est l'analyse du discours assistée par corpus. Selon Partington,⁸⁴ la linguistique du corpus étudie les fonctions ou formes d'une langue, expliquant son structure. Elle décrit les interactions ainsi que l'organisation de la langue avec l'assistance d'un corpus électronique.⁸⁵ Ce type d'étude scientifique étudie souvent la grammaire et l'ensemble de la langue.⁸⁶ Cependant, l'analyse du discours assistée par corpus s'intéresse davantage à la langue comme un moyen de communication, étudiant les discours de plusieurs points de vue.⁸⁷

Cette méthode se base sur un concept selon lequel les utilisateurs d'une langue font des choix semi-conscients.⁸⁸ Selon Hoey,⁸⁹ la collocation⁹⁰ et la mode d'utilisation des mots et des chaînes de mots sont amorcés pour les utilisateurs à travers des rencontres du lexique. Il s'agit du *lexical priming*.⁹¹ Il est le résultat d'expériences uniques et personnelles.⁹² Par conséquent, il se réalise différemment dans chaque individu.⁹³ Comme l'amorçage n'est pas permanent, il peut changer au cours de la vie d'un individu, provoquant une modification du sens ou de l'emploi du terme.⁹⁴ Dans les cultures modernes, l'éducation et les médias de masse servent à harmoniser les amorçages.⁹⁵ Ils peuvent également provoquer un conflit au moment où l'utilisateur reçoit une information contradictoire sur l'emploi d'un terme.⁹⁶ À cause de ce phénomène, le locuteur reproduit inconsciemment certains traits de la langue, amorçant son interlocuteur.⁹⁷ De plus, il a un effet sur l'organisation du discours, car les caractéristiques du texte sont incorporées dans le lexique choisi.⁹⁸ Quoi qu'il en soit, un corpus ne représente pas l'expérience d'utilisation d'une langue d'une manière précise.⁹⁹ Il peut néanmoins fournir davantage d'informations sur les amorçages communs ainsi que les données qu'un utilisateur peut rencontrer au cours d'un amorçage.¹⁰⁰

⁸⁴ Partington, A. *Patterns and meanings in discourse*. Theory and practice in corpus-assisted discourse studies (CADS). Amsterdam 2013, 5, 10.

⁸⁵ Partington 5, 10.

⁸⁶ Partington 5, 10.

⁸⁷ Partington 10-11.

⁸⁸ Partington 11.

⁸⁹ Hoey, M. *Lexical priming*. A new theory of words and language. London 2005, 8, 11, 13.

⁹⁰ Association fréquente de deux éléments.

⁹¹ Hoey 13.

⁹² Hoey 11, 14.

⁹³ Hoey 11, 14.

⁹⁴ Hoey 9, 12.

⁹⁵ Hoey 11, 182.

⁹⁶ Hoey 11, 182.

⁹⁷ Hoey 9.

⁹⁸ Hoey 114-115.

⁹⁹ Hoey 14.

¹⁰⁰ Hoey 14, 178.

Comme l'analyse du discours assistée par corpus combine l'analyse qualitative et quantitative, elle permet de révéler l'information cachée dans le corpus qui peut être difficile à découvrir avec les méthodes traditionnelles d'analyse du discours.¹⁰¹ L'emploi de cette nouvelle technologie rend possible les études à grande échelle, ce qui motive le choix de la méthode. L'analyse du discours assistée par corpus permet de repérer des modes de dénomination dans l'ensemble du corpus et en étudier l'emploi en contexte. L'approche qualitative permet l'analyse détaillée de certaines parties du discours identifiées dans les deux sous-corpus. L'analyse du discours traditionnelle a été critiquée parce qu'elle ne peut pas rendre en compte de nombreux matériaux. De plus, il n'est pas nécessairement possible de généraliser les résultats. L'utilisation de l'analyse du discours assistée par corpus permet de répondre à cette critique au moins en partie.

En même temps, cette méthode est accompagnée de limitations qu'il faut prendre en considération. Par exemple Jantunen¹⁰² décrit dans son article ces restrictions. Comme l'analyse du discours assistée par corpus se concentre plutôt sur une vue d'ensemble, les choix et les décisions d'un utilisateur de la langue restent à l'arrière-plan.¹⁰³ Ce type de recherche s'intéresse facilement et uniquement aux caractéristiques lexicales du corpus.¹⁰⁴ Par conséquent, les traits de la langue identifiables à travers l'analyse du discours manuelle peuvent passer inaperçus.¹⁰⁵ Comme la recherche du corpus se centralise sur le système linguistique ainsi que les caractéristiques isolées d'une langue, le contexte social et le reste du texte peuvent être exclus de l'interprétation des résultats.¹⁰⁶

¹⁰¹ Partington 11.

¹⁰² Jantunen, J. 'Korpusavusteinen diskurssintutkimus (CADS): analyysiesimerkki homouden ja heterouden digitaalisista diskursseista', *Soveltavan kielitieteen tutkimuksia* 11/2018, 20-44, 40-41.

¹⁰³ Jantunen 40.

¹⁰⁴ Jantunen 40.

¹⁰⁵ Jantunen 40.

¹⁰⁶ Jantunen 40.

2 ANALYSE

2.1 Analyse de la fréquence et des concordances

Dans cette première partie de l'analyse, nous combinerons l'analyse de la fréquence et des concordances des dénominations. Au premier plan, après l'analyse de la fréquence de certains mots-clés du corpus, en sera étudiée l'emploi en contexte. Ceci permettra d'arriver à une vue d'ensemble des modes de dénomination avant l'analyse détaillée des discours relatifs à la victime, aux auteurs et au phénomène créés par ces modes.

La sélection des mots-clés vise à satisfaire le critère suivant : les mots-clés devraient être aussi descriptifs que possible à l'égard du phénomène tout en couvrant l'ensemble des modes de dénomination. Comme nous l'avons constaté ci-dessus p. 5, l'objectif de cette étude est de repérer les modes de dénomination de la victime, des auteurs et du phénomène. Par conséquent, les mots-clés suivants ont été sélectionnés sur la base de la pertinence et de la fréquence dans les deux sous-corpus.

Tableau 1. La sélection des mots-clés

La victime et les auteurs des faits	Le phénomène
A1	assassinat
B2	complot
C3	crime
	honneur
	mariage
	meurtre

2.1.1 *Le Soir* (CorLS)

Le tableau 2 présente les mots-clés et en indique la fréquence dans le sous-corpus CorLS. Dans la troisième colonne est indiquée la fréquence normalisée pour 10 000 vocables, parce que les deux sous-corpus CorLS et CorLA des articles des deux quotidiens ne sont pas exactement de la même taille (sous-chap. 1.3). La fréquence normalisée permet de comparer les résultats des deux sous-corpus.

Tableau 2. La fréquence des modes de dénomination dans CorLS

CorLS	Fréquence	Fréquence normalisée
A1	289	133,0
B2	157	72,2
mariage	69	31,7
honneur	62	28,5
C3	52	23,9
crime	47	21,6
assassinat	46	21,2
complot	26	12,0
meurtre	21	9,7

Le prénom A1 est attesté 289 fois dans CorLS, figurant en première position dans la liste (Tableau 2). Tous les articles relatent son histoire en mentionnant son nom, quelques-uns même plus d'une fois. L'analyse de la distribution de ce mot-clé permet d'identifier deux manières prédominantes de décrire A1. NB. Le mot-clé est marqué en caractère gras.

1. **A1**, 20 ans, Belge d'origine pakistanaise, a été assassinée, le [*] dernier. (*Le Soir* le 17/11/2007)
2. Jeune étudiante en droit de 20 ans, **A1** refusait de se plier aux règles imposées par sa famille qui, semble-t-il, voulait la forcer à épouser un Pakistanais alors qu'elle était amoureuse d'un jeune Carolo. (*Le Soir* le 3/6/2010)

Dans l'ex. 1, elle est identifiée comme la victime : une jeune femme assassinée. Le rédacteur décrit A1 comme belge tout en mentionnant son origine. Il est notable que dans d'autres articles, elle est seulement qualifiée de *Pakistanaise* ou *d'origine pakistanaise* sans mention de la Belgique.

Dans l'ex. 2, elle est toujours identifiée comme une jeune femme, mais aussi une rebelle essayant de vivre entre deux cultures. Elle est harcelée pour son refus de se

conformer à la volonté de sa famille et à un rôle traditionnel. Le terme *Carolo* dans l'ex. 2 est une abréviation servant à désigner les habitants d'une ville majeure belge. Dans ce cas-ci, il renvoie à G7, le petit ami belge de A1.

Le second terme dans la liste est le prénom B2, attesté 157 fois dans le sous-corpus CorLS (Tableau 2). Il est indiqué plusieurs fois comme ayant tué sa sœur (ex. 3). Il a remplacé son père comme figure d'autorité familiale. B2 est en même temps présenté comme frère, fils et agresseur. En tant que le fils unique, il doit maintenir la réputation de la famille et notamment celle de ses sœurs (ex. 4).

3. Le [*] 2007, au domicile de la famille F6, situé à [*] ([*]), **B2** avait tiré trois balles sur sa soeur A1. (*Le Soir* le 12/12/2011)
4. **B2** avait surinvesti son statut de frère, comptable de la moralité de ses sœurs, garant de l'honneur des siens. Sans doute estimait-il que ses frasques avaient entamé le crédit de son père. Que sa mère tenait son rôle – elle versait des torrents de larmes, invoquait le saint nom d'Allah et s'effondrait, anéantie, sur le sofa – et qu'il lui revenait, à lui **B2**, d'assumer le sien : il était l'homme de la famille, le gardien de la tradition. (*Le Soir* le 24/11/2011)

C3 renvoie au père de la famille. Il est identifié comme la figure d'autorité familiale. Il maintient tous les autres membres à leur place, contrôlant surtout ses quatre filles. En même temps, il est soupçonné d'avoir organisé ou commandité l'assassinat de A1 : nombre d'articles relatent son arrestation. Des phrases originaires des débats du tribunal et plus précisément de discours prononcés par sa défense figurent également dans la distribution de ce mot-clé tout en étant nettement minoritaires. L'ex. 5 présente un contraste frappant. Du point de vue de la communauté, C3 est détendu et peu traditionnel. Cependant, le rédacteur le décrit comme strict et sévère. Cet exemple présente le père dans un cadre culturel spécifique :

5. Aux yeux de ses pairs, **C3** aurait pourtant pu passer pour un patriarche débonnaire : tous les samedis, un imam venait instruire ses enfants dans leur religion, mais les filles ne portaient pas le voile – la tenue traditionnelle n'était de rigueur qu'à la maison. On regardait la télé, chez les F6, on surfait sur internet, on échangeait des mails et des SMS. Mais c'était tout. Pour le reste, **C3** cornaquait sa famille avec une poigne de fer. Il était la loi. Ses filles le déchaussaient quand il rentrait. Elles lui massaient les pieds, lui préparaient le thé. Elles devaient filer droit : il n'y avait pour elles ni voyage scolaire ni boum d'anniversaire. Ni petit ami, cela va sans dire. (*Le Soir* le 24/11/2011)

Le mot-clé *mariage* figure en troisième dans la liste (Tableau 2). Il est attesté 69 fois dans CorLS. Ce terme renvoie dans la majorité des cas au mariage de A1 proposé par sa famille. L'analyse permet d'identifier deux manières de dénommer le mariage. D'une part, il s'agit d'un *mariage arrangé* (ex. 6) et de l'autre, d'un *mariage forcé* (ex. 7). Néanmoins, ce sont deux concepts différents. Un mariage arrangé est un choix

conscient, tandis qu'un mariage forcé est toujours contre la volonté de la personne qui se marie. Le choix peut être fait par la famille sans prendre en considération l'opinion de la personne qui devrait se marier. Il est aussi intéressant que les phrases en la version *mariage forcé* remontent aux débats du tribunal et de l'acte d'accusation déposé par le procureur vis-à-vis de la famille de A1. Cependant, le terme *mariage arrangé* se rencontre plutôt dans les textes des rédacteurs ou des rédactrices. Ce dernier fait est attesté en effet dans les articles donnant des renseignements généraux sur le cas.

6. Elle avait refusé à plusieurs reprises un **mariage arrangé**. (*Le Soir* le 6/3/2008)
7. Ils répondront d'assassinat avec la circonstance qu'il s'agit d'un crime d'honneur, ainsi que de tentative de **mariage forcé**. (*Le Soir* le 1/7/2011)

Parmi les modes de dénomination relatifs au phénomène, le plus fréquent est le terme *crime*. Il est attesté 47 fois dans CorLS. Ce terme est lié au mot-clé *honneur* : les deux sont utilisés ensemble dans la majorité des cas. Le mot-clé *honneur* sert aussi à décrire l'honneur de la famille, dont le garant est B2. Selon l'accusation, l'assassinat de A1 était une acte pour rétablir l'honneur familiale. Le quatrième mode de dénomination de la liste est le mot-clé *assassinat*, attesté 46 fois dans CorLS. Moins fréquents sont les termes *complot* et *meurtre*, figurant 26 et 21 fois, respectivement dans le sous-corpus.

8. Au terme de plus de trois semaines de procès, le jury avait reconnu coupables les quatre membres de la famille F6 de l'**assassinat** de A1 avec la circonstance aggravante de crime d'honneur. (*Le Soir* le 12/12/2011)
9. Justice Son frère a-t-il exécuté A1 pour satisfaire ceux qui tiraient les ficelles ? : Un **complot** familial, dit l'accusation (*Le Soir* le 6/12/2011)

Le mot-clé *assassinat* est utilisé surtout dans les articles relatant le verdict du tribunal (ex. 8). Le terme *complot*, qui provient lui aussi des débats du tribunal, est utilisé surtout par l'accusation. Il sert à soutenir la thèse selon laquelle toute la famille aurait prévu la mort de A1 (ex. 9).

2.1.2 L'Avenir (CorLA)

Tableau 3. La fréquence des modes de dénomination dans CorLA

CorLA	Fréquence	Fréquence normalisée
A1	352	147,0
B2	171	71,4
mariage	106	44,3
crime	87	36,3
honneur	86	35,9
assassinat	78	32,6
C3	70	29,2
meurtre	39	16,3
complot	23	9,6

Le nombre des articles de CorLA (61) est supérieur à celui de CorLS (39). Il semble que *L'Avenir* soit suivi le procès plus attentivement soit relatait les débats de la cour d'assises plus en détail que ne le faisait *Le Soir*, probablement en raison de son statut de quotidien régional.

Le prénom A1 figure en premier dans la liste, avec une fréquence de 352 occurrences (Tableau 3). Dans le contexte, les passages mentionnant sa nationalité ou son ethnicité la décrivent comme une *jeune Pakistanaise* ou *d'origine pakistanaise*. La majorité des exemples la placent dans le rôle de la fille et de la sœur. A1 occupe un rôle plutôt passif qu'actif. Dans l'ex. 10, elle fait l'objet des actions des autres. Par conséquent, elle ne semble pas avoir beaucoup de choix ni de volonté.

10. A1 faisait l'objet d'un conflit familial, ses proches ayant eu l'intention de la marier de force au Pakistan, alors qu'elle avait une relation amoureuse à Charleroi. (*L'Avenir* le 31/1/2008)

Le prénom B2 figure en deuxième dans la liste, avec une fréquence de 171 occurrences (Tableau 3). Il est identifié comme le frère et le fils qui a tiré les balles mortelles sur sa sœur A1 dans la maison familiale. Nombre d'articles relatent également sa fuite, son interception et le mandat d'arrêt contre lui. De nombreux articles citent aussi son témoignage au tribunal selon lequel il n'aurait pas été influencé par sa famille. Ces déclarations contrastent avec la thèse du parquet, comme nous pouvons le noter dans les ex. 11 et 12 ci-dessous :

11. B2 a insisté : il n'aurait pas subi de pression de la part de sa famille. (*L'Avenir* le 24/11/2011)

12. Le Parquet a par contre démenti l'information parue dans la presse dominicale faisant état de l'arrestation de **B2**, le frère de A1, soupçonné d'avoir été la « main armée » de son père dans cette affaire que d'aucuns qualifient de crime d'honneur. (*L'Avenir* le 31/12/2007)

Le mot-clé C3 se rencontre 70 fois dans CorLA. De nombreux articles portent sur son arrestation, le mandat d'arrêt et sa mise en liberté avant le procès. Il est identifié comme patriarche de la famille et commanditaire de l'assassinat de sa fille A1 (ex. 13). Les articles le présentent comme ayant voulu imposer sa volonté à toute la famille.

13. Dans la foulée, le patriarche de la famille, **C3**, avait été arrêté lui aussi, comme commanditaire de l'assassinat de sa propre fille. (*L'Avenir* le 22/9/2010)

Le mot-clé *mariage* est attesté 106 fois dans CorLA. Dans le contexte, il suit majoritairement la tendance observée dans CorLS. Les deux syntagmes, *mariage arrangé* et *mariage forcé*, sont eux aussi attestés dans CorLA. La dénomination *mariage forcé* est de loin plus courante. Sont aussi relevées quelques attestations de *mariage par internet* ou de *mariage par webcam*. Un article relate la déclaration d'un témoin expert sur la différence entre les mariages arrangé et forcé, présentée dans l'ex. 14 :

14. Simon Peterman, docteur en sciences politiques, est revenu sur les notions de **mariage** forcé et arrangé en expliquant que la différence était ténue. « Dans le cas du **mariage** arrangé, les futurs conjoints ont délégué le choix de leur époux à leurs parents, selon la tradition. Pour les **mariages** forcés, l'union se fait sous la contrainte au prix d'enlèvement, séquestration voire de meurtre », a indiqué le témoin. (*L'Avenir* le 28/11/2011)

De tous les mots-clés décrivant le phénomène, le terme *crime* est le plus fréquent dans CorLA. Il est attesté 87 fois, avec une fréquence normalisée légèrement plus élevée par rapport à celle relevée dans CorLS. Dans le contexte, le terme *crime* est utilisé conjointement avec le mot-clé *honneur* dans la majorité des cas, servant à décrire le phénomène. Il se rencontre également avec les verbes *sauver* et *laver*, en référence à l'honneur de la famille. Après les termes *crime* et *honneur* vient le mot-clé *assassinat* avec une fréquence de 78 occurrences. Dans le contexte, il s'agit de passages originaires des débats du tribunal. Il est surtout utilisé pour décrire l'inculpation des membres de la famille de A1 (ex. 15). Dans d'autres passages, ce mot-clé se rattache aussi à C3, père de A1. Il est identifié comme commanditaire de l'assassinat dans les articles qui relatent son arrestation et son inculpation (ex. 16).

15. Les quatre membres de la famille F6 doivent répondre d'**assassinat** avec la circonstance aggravante de crime d'honneur et de tentative de mariage forcé. (*L'Avenir* le 25/11/2011)

16. Le 30 décembre dernier, le père de ce suspect et de la victime, C3, 58 ans, avait été placé sous mandat d'arrêt après avoir été inculpé de l'**assassinat** de sa fille. (*L'Avenir* le 31/1/2008)

En comparaison avec CorLS, le mot-clé *complot* est moins commun, tandis que le terme *meurtre* est plus fréquent dans CorLA. D'un autre côté, le mot-clé *meurtre* n'est pas aussi commun que, par exemple, les termes *crime* et *assassinat*. Dans le contexte, il n'est pas possible d'identifier un fil conducteur très net. Cependant, ce mot-clé est utilisé de façon très variée pour renvoyer au cas.

17. En agissant de la sorte, le magistrat instructeur confirme qu'il se fonde sur la thèse d'un **complot** familial ourdi contre la jeune étudiante en droit, âgée de 20 ans à peine. (*L'Avenir* le 22/9/2010)

Le mot-clé *complot* est attesté fréquemment avec les termes *thèse* et *familial*, comme nous le constatons dans l'ex. 17 ci-dessus. Cette combinaison provient surtout des débats du tribunal, en particulier des discours du parquet. Il s'agit d'un point de vue selon lequel toute la famille aurait été consciente du plan de tuer A1.

2.2 Analyse des collocations

Dans cette seconde partie de l'analyse, nous étudierons les collocations de certains mots-clés. L'analyse des collocations se base sur les résultats de l'analyse de la fréquence et des concordances. L'objectif de cette étude est de repérer les modes de dénomination de la victime, des auteurs et du phénomène (p. 5). C'est pourquoi nous avons choisi trois mots-clés représentant chaque catégorie de dénomination. Pour la victime et l'auteur, nous utiliserons les pseudonymes. Comme nous venons le constater (p. 19, 21) le mot-clé *crime* est de loin le plus fréquent dans l'ensemble du corpus. Ce terme est attesté dans la majorité des cas en conjonction avec le mot-clé *honneur* dans les deux sous-corpus. Par conséquent, cette connexion nous conduit à sélectionner le terme *honneur* pour l'analyse des collocations. L'analyse des collocations permettra d'étudier les discours formés à travers les mots-clés choisis.

L'analyse sera menée en tenant compte dans un contexte comportant les cinq mots entourant le mot-clé en question de deux côtés. Les éléments grammaticaux ainsi que les termes faisant référence à la date ou au lieu du meurtre seront exclus de l'analyse. La fréquence minima pour les collocations est d'une. Ce choix se justifie par la taille réduite du corpus. Les deux sous-corpus seront toujours analysés séparément. Nous ne tiendrons compte que des dix premières collocations les plus fréquentes de chaque mot-clé.

2.2.1 *Le Soir* (CorLS)

2.2.1.1 La victime et l'auteur des faits

Tableau 4. Les collocations relatives à la victime dans CorLS

CorLS	Collocation	Fréquence
A1	sœur*	32
	frère	25
	père	18
	jeune	16
	assassinat	16
	pakistanaise	13
	mort	10
	famille	10
	meurtre	8
	jours	8

Le tableau 4 présente les dix collocations les plus fréquentes relatives à A1 attestés dans CorLS. Elles peuvent être réparties en trois groupes : 1) les collocations avec les termes liés à la famille (*sœur**, *frère*, *père*, *famille*), 2) celles décrivant la victime (*pakistanaise*, *jeune*) et 3) celles caractérisant le cas (*assassinat*, *mort*). Dernier dans la liste, le terme *jours* renvoie le plus souvent au moment du décès de A1, quelques jours après les faits.

Dans la majorité des cas, la collocation *sœur** renvoie aux trois sœurs de A1, surtout à E5 (ex. 18). Le terme *frère* renvoie à B2. Ce dernier est attesté le plus souvent à gauche du mot-clé, faisant partie du syntagme *le frère de A1*. La collocation avec le terme *père* suit la même tendance. La collocation avec le terme *famille* relate une situation de conflit, poussant A1 à fuir de la maison familiale pour éviter le mariage proposé. Dans l'ex. 19 ci-dessous, notons une comparaison implicite entre l'Orient et l'Occident. *La vie à l'occidentale* est présentée comme une force libératrice qui peut sauver A1.

18. Lors de la scène du meurtre, E5, 18 ans, la **sœur** de **A1**, avait été blessée. (*Le Soir* le 18/2/2008)

19. Contrainte au mariage forcé par ses parents, **A1** avait fui sa **famille**, préférant poursuivre ses études de droit à l'Hepcut de Charleroi plutôt que de s'unir à un Pakistanais inconnu, à Islamabad. La jeune femme était d'ailleurs amoureuse de G7, un étudiant belge avec qui elle envisageait l'avenir. Une vie à l'occidentale, un mariage consenti, un métier, des enfants, une maison : voilà ce que

recherchait cette fille pétillante, contrainte à se réfugier plusieurs mois dans le kot d'un ami pour poursuivre ses études. (*Le Soir* le 31/1/2008)

Parmi les collocations décrivant A1, les termes *jeune* et *pakistanaise* sont attestés le plus souvent ensemble. Cette combinaison sert à caractériser la victime dans les phrases qui résument les évènements.

La collocation avec le terme *assassinat* vient des débats du tribunal. Plus précisément, ce terme est utilisé de l'inculpation des accusés et de la prononciation du verdict. Le terme *mort* se rencontre également le plus souvent dans les articles relatant le procès. Cependant, ce terme est utilisé dans les paraphrases du rédacteur relatant les déclarations des deux partis et le cours du procès. De plus, il sert à signaler le sujet dans les titres de certains articles (ex. 20).

20. Justice La **mort** de A1 devant les assises du Hainaut : Le jury est constitué, le procès débute lundi (*Le Soir* le 18/11/2011)

Tableau 5. Les collocations relatives à l'auteur dans CorLS

CorLS	Collocation	Fréquence
B2	frère	37
	ans	12
	père	6
	feu	6
	deux	6
	cavale	6
	abattue	6
	fuite	5
	dernier	5
	balles	5

Le tableau 5 présente les collocations les plus fréquentes du mot-clé B2 dans CorLS. Premiers dans la liste, les termes *frère* et *ans* servent à identifier l'auteur du crime : le frère de la victime. Le terme *ans* renvoie à l'âge de B2. Quant à la collocation avec le terme *père*, trois attestations proviennent de l'inculpation tandis que les trois autres remontent à l'instruction ou à l'enquête.

Dans le tableau 5, trois collocations (*feu*, *abattue*, *balles*) portent sur la manière de tuer : B2 tire trois balles sur sa sœur à bout portant. Le terme *feu* fait partie dans la majorité des cas de la combinaison *coups de feu* tandis que le terme *balles* sert à décrire le nombre de coups. Dans le contexte, le terme *abattue* est employé soit comme adjectif,

soit comme participe. Il sert à décrire la méthode d'assassinat. Ces phrases donnent des informations de base sur le crime, dont la date et le lieu.

Parmi des autres collocations de la liste, deux (*fuite, cavale*) renvoient à la fuite d'un mois de B2. La majorité de ces passages relatent les faits et l'interpellation de B2.

21. Il y a cette activité fébrile qui précède le drame : le père vend sa boutique, il solde ses comptes à la banque Dexia - 12.500 euros dont une partie servira, semble-t-il, à financer la **fuite** de **B2**. (*Le Soir* le 6/12/2011)

22. La **fuite** de **B2** n'est pas moins surprenante : dans la voiture familiale au volant de laquelle il se jette, il y a un sac de vêtements, son PC portable et une grosse somme d'argent. (*Le Soir* le 25/11/2011)

Dans le contexte, notons encore des passages laissant entendre que la fuite aurait été planifiée et financée par le père de la famille (ex. 21 et 22 ci-dessus).

2.2.1.2 Le phénomène

Tableau 6. Les collocations relatives au phénomène dans CorLS

CorLS	Collocation	Fréquence
honneur	crime*	43
	mariage	7
	tentative	5
	familial	5
	circonstance	5
	aggravante	5
	famille	4
	siens	3
	mobile	3
	frère	3

Le tableau 6 présente le terme *crime** comme la collocation la plus commune du mot-clé *honneur* avec une fréquence de 43 occurrences dans CorLS. Cette collocation inclut toutes les variantes graphiques du terme dans le sous-corpus. Pour l'ensemble des occurrences, le terme *crime* est attesté à gauche du mot-clé *honneur*. Dans la grande majorité des cas, cette collocation renvoie au *crime d'honneur*. Par conséquent, le mot-clé *honneur* sert à caractériser le terme *crime*. Dans quinze passages, le rédacteur utilise des guillemets, soit autour de la combinaison entière, soit autour du terme *honneur*. Sept passages présentent l'ajout du terme *dit* avant le terme *honneur*. Dans ces cas, cet

emploi constitue une critique de la notion d'*honneur* telle que la conçoivent les auteurs du crime.

Les termes *tentative*, *circonstance* et *aggravante* appartiennent à la même combinaison *crime d'honneur*. Ces collocations proviennent des débats du tribunal, en particulier de l'acte d'accusation contre les membres de la famille (ex. 23). Quatre attestations de la collocation avec le terme *mariage* font également partie de ce groupe.

23. Les quatre membres de la famille F6 doivent répondre d'assassinat avec la **circonstance aggravante** de **crime d'honneur** et de **tentative** de **mariage** forcé. (*Le Soir* le 24/11/2011)

Les collocations démontrent que le mot-clé *honneur* ne sert pas seulement à modifier le terme *crime*. En effet, les collocations avec les termes *familial*, *famille*, *siens* et *frère* mettent en évidence cet emploi du terme *honneur*. Ils décrivent l'honneur comme un concept tangible qu'il est possible de restaurer par la violence. L'ex. 25 semblerait même suggérer une certaine responsabilité de A1 en la matière puisqu'elle avait refusé le mariage avec un cousin pakistanais.

24. Lundi, toutefois, l'accusation a entrepris de démontrer que A1 avait été victime d'un complot ourdi par les membres de sa **famille** pour restaurer son **honneur** : une machination dont B2 n'avait été que l'exécutant. (*Le Soir* le 6/12/2011)
25. C'était un complot familial : ses proches avaient ourdi la mort de A1, coupable d'avoir éreinté l'**honneur** des **siens** en prétendant se soustraire à un mariage dont elle ne voulait pas. (*Le Soir* le 13/12/2011)
26. B2 avait surinvesti son statut de frère, comptable de la moralité de ses sœurs, garant de l'**honneur** des **siens**. (*Le Soir* le 24/11/2011)

De plus, ex. 27 ci-dessous combine les deux emplois du mot-clé *honneur*.

27. Me Michel Bouchat, l'avocat de C3, lui, recadre habilement le débat : au bout du compte, dit-il, on reprocherait à son client d'avoir, par abus d'autorité ou de pouvoir, provoqué l'assassinat de sa fille. Dans l'hystérie médiatique qui voulut à toute force faire de ce drame « **un crime d'honneur** », on a fait du père de A1, dit-il, le portrait d'un patriarche autocratique, prêt à sacrifier sa fille pour restaurer son **honneur** et celui de sa famille.

C3, dit-il, n'est pas cet homme-là. Il se montre conciliant quand A1 revient à la maison. Il lui demande trois mois : le temps de s'informer sur ce G7 dont elle lui a parlé. On a voulu faire de C3 la tête pensante d'un « plan » dont son fils n'aurait été que l'exécutant, dit encore l'avocat. C'est oublier qu'à cette époque, B2 s'est déjà posé en chef du clan. (*Le Soir* le 7/12/2011)

Les guillemets servent à exprimer le point de vue de l'avocat du père qui n'est pas d'accord avec la thèse du procureur. Il remet en question l'applicabilité de la notion de crime d'honneur ainsi que la description d'une cadre culturel dans lequel C3 est

présenté comme la figure d'autorité de la famille. Selon l'avocat, C3 aurait finalement été prêt à accepter le petit ami belge de sa fille. En parallèle, B2 aurait agi de son propre initiative, tel un *chef du clan*.

2.2.2 L'Avenir (CorLA)

2.2.2.1 La victime et l'auteur des faits

Tableau 7. Les collocations relatives à la victime dans CorLA

CorLA	Collocation	Fréquence
A1	sœur*	44
	frère	41
	assassinat	31
	jeune	28
	père	26
	meurtre	21
	famille	20
	mère	16
	mariage	16
	procès	15

Le tableau 7 présente les collocations les plus fréquentes relatives à la victime dans CorLA. Plus de la moitié des collocations, un total de six, se rattachent à la famille (*sœur**, *frère*, *père*, *famille*, *mère*, *mariage*). Deux décrivent le crime (*assassinat*, *meurtre*), une décrit la victime (*jeune*) et une renvoie au procès (*procès*).

Le terme *sœur** est le plus fréquent des collocations rattachées à la famille. Seulement un tiers des attestations renvoient à A1. Le reste des cas décrit les sœurs de la victime, surtout E5, mais aussi H8, qui était une suspecte au début de l'enquête. La majorité des passages résumant l'information de base sur le crime. Cependant, sont présents des passages provenant de l'inculpation des accusés et de la proclamation du verdict. Quant à la collocation avec le terme *frère*, celui-ci est surtout utilisé dans le syntagme *le frère de A1*. Il sert à identifier l'auteur du crime, B2. La collocation avec le terme *mère* suit dans la majorité des cas la même tendance. Toutefois, quelques phrases proviennent des discours de l'avocat. Dans l'ex. 28 ci-dessous, la culture est utilisée comme défense pour la mère. Comme la tradition la place dans une position inférieure au sein de la famille, elle ne serait pas coupable.

28. A travers les témoignages et les expertises de personnalité, l'avocat a souligné que si la **mère** de **A1**, ancrée dans la coutume et la tradition, avait sa place au

sein de son foyer, elle n'avait aucun pouvoir décisionnel. (*L'Avenir* le 12/12/2011)

La collocation avec le terme *famille* se rencontre le plus fréquemment dans le contexte du procès. Dans ce cas, il renvoie à tous les accusés. Les exemples relatent également la fuite de A1 de la maison ainsi que les efforts de la famille pour la faire revenir. L'ex. 29 ci-dessous présente l'idée que A1 aurait vécu entre deux cultures, mettant en contraste l'Occident avec l'Orient. Selon le passage, le choix de A1 aurait constitué pour la famille une raison suffisante de l'assassiner.

29. Considérée comme trop occidentale par sa **famille**, A1 est décédée de l'arme de son propre frère qui est, d'ailleurs, toujours recherché par la police. (*L'Avenir* le 15/11/2007)

En ce qui concerne la collocation avec le terme *mariage*, nombre de passages relatent le refus de A1. Ne pouvant pas accepter le mariage proposé, elle s'enfuit (ex. 30). Ce passage répète toujours l'idée d'une *vie à l'occidentale* choisie par A1 pour se libérer des exigences de sa famille. D'un autre côté, cette notion est remise en question par le témoignage de H8, la sœur de A1. Trois passages proviennent de sa déposition, où elle affirme qu'il s'agissait d'un *mariage consenti* (ex. 31).

30. A1 avait 20 ans et croquait la vie à pleines dents. Cette étudiante avait choisi de vivre en Belgique, à l'occidentale, sans pour autant abandonner sa culture d'origine. Mais voilà, sa famille voulait lui imposer un **mariage** au Pakistan. A1 prit son courage à deux mains et quitta le domicile familial, refusant un avenir qui ne lui convenait pas. (*L'Avenir* le 17/11/2011)
31. Concernant le **mariage** de A1 avec son cousin K2 au Pakistan, H8 a affirmé qu'il s'agissait d'un mariage consenti. « A1 voulait ce mariage. C'était avec son approbation. Elle avait choisi ses vêtements et communiquait régulièrement avec K2 et sa belle-mère. Un mariage forcé ne se passe pas comme ça », a indiqué le témoin qui dit ne pas comprendre pourquoi sa soeur n'a jamais laissé paraître au sein de la famille qu'elle ne voulait pas se marier. (*L'Avenir* le 29/11/2011)

Des collocations renvoyant au crime, le terme *assassinat* est utilisé le plus souvent dans le contexte du procès. Dans la majorité des cas, les collocations proviennent des textes de l'inculpation et de la proclamation du verdict (ex. 32). Le terme *meurtre* est utilisé dans les articles qui relatent l'enquête et le procès. Comme il ne s'agit pas du nom juridique de l'infraction en question, il est moins fréquent que le terme *assassinat*.

32. Le père de A1, C3, ainsi que le frère de cette dernière, B2, ont été reconnus coupables de l'**assassinat** de A1 avec la circonstance aggravante qu'il s'agit d'un crime d'honneur et de tentative de mariage forcé. (*L'Avenir* le 9/12/2011)

Des deux collocations restantes, le terme *jeune* décrit la victime. En effet, de nombreux passages caractérisent A1 comme *une jeune fille*, soulignant ainsi sa jeunesse. Environ la moitié des exemples mentionnent aussi sa nationalité. Dans la majorité des cas, c'est une *jeune Pakistanaise*. Quelques passages décrivent son ethnicité. Dans ce cas, elle est *d'origine pakistanaise*. Il semble que les expressions liées à la nationalité et à l'ethnicité sont utilisées de manière interchangeable dans CorLA.

La collocation avec le terme *procès* sert à dénommer le processus de la cour d'assises. La moitié des collocations se rencontrent dans les titres des articles (ex. 33). Le terme sert à identifier les articles relatant le procès.

33. **Procès A1** : l'avocat général requiert la culpabilité des quatre accusés (L'Avenir le 7/12/2011)

Tableau 8. Les collocations relatives à l'auteur dans CorLA

CorLA	Collocation	Fréquence
B2	frère	53
	ans	21
	abattue	14
	fuite	10
	présumé	6
	meurtrier	6
	coups	6
	cavale	6
	parents	5
	jeune	5

Le tableau 8 présente les collocations les plus fréquentes relatives à l'auteur du crime. Les termes *frère*, *ans*, *présumé* et *meurtrier* servent à identifier B2. La collocation avec le terme *frère* est attestée dans la majorité des cas dans les phrases qui récapitulent les événements. Ce terme donne plus d'information sur le rapport de B2 et de A1. Le terme *ans* renvoie à l'âge de B2. Il sert à décrire les accusés dans le contexte du procès. Les termes *meurtrier* et *présumé* sont attestés ensemble dans toutes les occurrences. Cette combinaison est employée dans les articles relatant l'arrestation de B2 (ex. 34). Elle indique le fait que la culpabilité de B2 n'était pas officiellement confirmée au moment en question.

34. Nous vous l'avons annoncé en primeur hier: la police a arrêté le **meurtrier présumé** de A1. **B2** se terrait dans un bungalow en compagnie d'un truand recherché: il est sous mandat d'arrêt pour assassinat. (L'Avenir le 1/2/2008)

Les collocations avec les termes *fuite* et *cavale* renvoient à la fuite de B2. Les articles relatent dans la majorité des cas son interpellation par la police. Certains passages récapitulent les événements, relatant les actions de B2 et E5 après l'homicide.

Les termes *coups* et *abattue* décrivent la manière dont A1 a été tuée. Le terme *coups* renvoie ainsi aux coups de feu tirés par B2 sans en préciser le nombre. Les passages identifient B2 comme auteur du crime. Quant au terme *abattue*, il est utilisé comme participe dans le contexte. La collocation fait le plus souvent partie de la combinaison *A1, abattue par son frère B2*. De cette manière, les articles indiquent l'auteur des faits.

Des deux collocations restantes, le terme *parents* renvoie à la mère et au père de la famille. Les articles font référence à la question du caractère prémédité ou non de l'acte. L'ex. 35 présente la thèse de l'accusation. Selon l'avocat général, il s'agit d'un complot familial. Par conséquent, les membres de la famille auraient été conscients du plan. En même temps, il discrédite le témoignage de B2 selon lequel il aurait également eu l'intention d'assassiner E5. En fait, cette dernière aurait été présente pour l'aider. Elle aurait été accidentellement blessée en restreignant les mouvements de sa sœur A1.

35. « L'arme était préparée, E5 était présente pour aider **B2**, les **parents** évacués, la fuite de **B2** assurée. L'exécution a duré moins de deux minutes », a affirmé Alain Lescrenier pour qui les versions des F6 sont totalement incompatibles avec les expertises médico-légales. (*L'Avenir* le 5/12/2011)

36. À la suite de la reconstitution des faits, plusieurs incompatibilités étaient apparues dans les versions présentées par **B2** et E5, la **jeune** sœur de A1, et les analyses médico-légales. (*L'Avenir* le 25/11/2011)

En ce qui concerne l'adjectif *jeune*, il sert à caractériser A1, B2 et surtout E5. Dans le contexte, notons des passages indiquant une disparité entre le témoignage des personnes impliquées et les preuves (ex. 36).

2.2.2.2 Le phénomène

Tableau 9. Les collocations relatives au phénomène dans CorLA

CorLA	Collocation	Fréquence
honneur	crime*	70
	mariage	24
	tentative	23
	circonstance	18
	aggravante	18
	père	7
	forcé	6
	famille	6
	familial	5
	question	4

Le tableau 9 présente une liste des collocations les plus fréquentes du mot-clé *honneur* dans CorLA. Premier dans la liste, le terme *crime** se rencontre aussi bien au singulier qu'au pluriel. Il fait partie de la collocation nettement la plus courante. Dans tous les cas, il s'agit du syntagme *crime d'honneur*. Par conséquent, le terme *honneur* sert à modifier le terme *crime*. Cependant, dans l'ex. 37, le rédacteur semble critiquer le concept du *crime d'honneur*. Au fond, cette expression justifierait la violence. Ce passage est toutefois une exception, puisqu'il s'agit d'un article d'opinion. De plus, les cinq premières collocations (tableau 9 : *crime*, *mariage*, *tentative*, *circonstance*, *aggravante*) ainsi que la collocation avec le terme *forcé* peuvent être regroupées ensemble. Elles proviennent de l'acte d'accusation contre la famille de A1 et de la proclamation du verdict (ex. 38).

37. C'est un couple de mots dépareillé. Deux noms communs adossés l'un à l'autre dans la plus pure des indécences. « **Crime d'honneur** » ! Quelle insulte à la cohérence de vocabulaire qui, perfidement, semble vouloir cautionner l'assassinat d'une jeune femme coupable d'avoir voulu profiter de sa légitime liberté. (*L'Avenir* le 21/11/2011)

38. Quatre membres de la famille F6 sont jugés par la cour d'assises du Hainaut pour assassinat avec **circonstance aggravante de crime d'honneur** et **tentative de mariage forcé** contre leur fille ou sœur A1. (*L'Avenir* le 24/11/2011)

Trois collocations (*père*, *famille*, *familial*) sont des termes liés à la famille. À l'égard de la collocation avec le terme *père*, la majorité des passages portent sur son rôle de commanditaire du meurtre de sa fille A1. Dans deux cas, la collocation provient du texte

de l'inculpation et du verdict. Par ailleurs, selon les collocations avec les termes *famille* et *familial*, l'assassinat de A1 aurait constitué une manière de *laver*, *sauver* ou *restaurer* l'honneur de la famille. Ces passages proviennent surtout de l'acte d'accusation (ex. 39).

39. Selon la thèse du parquet, le patriarche aurait voulu laver l'**honneur** de la **famille** en assassinant sa fille qui s'écartait des traditions coraniques. (*L'Avenir* le 21/11/2011)

40. L'expert a également souligné que dans ces pratiques séculaires, qui n'ont aucun lien avec la religion musulmane même si nombre de musulmans s'y réfèrent, l'intéressé est investi d'une mission, celle de rétablir l'**honneur** bafoué.

A la **question** du président, Olivier Delmarche, de savoir si le meurtre de A1 pouvait être qualifié de crime d'honneur, l'expert a répondu qu'il existait une corrélation évidente entre l'homicide perpétré et les comportements du cercle familial. (*L'Avenir* le 28/11/2011)

Dernière dans la liste, la collocation avec le terme *question* se rencontre deux fois dans un article sur le Comité d'avis du Sénat. Il se réunit pour rédiger un rapport sur *la question* du crime d'honneur à la suite des faits. L'ex. 40 porte sur l'interrogation d'un témoin expert par le président de la cour.

2.3 Synthèse et résultats

Dans les deux sous-corpus de cette étude, le pseudonyme de la victime est le mot-clé le plus fréquent. Si les articles du corpus mentionnent son ethnicité ou sa nationalité, ces deux expressions sont utilisées d'une manière interchangeable surtout dans CorLA. Nous avons également relevé des passages comparant l'Orient et l'Occident. Selon ces passages, *la vie à l'occidentale* aurait pu sauver A1.

En ce qui concerne l'auteur des faits, il est identifié comme le frère de la victime. Dans CorLA, le syntagme *meurtrier présumé* est utilisé surtout à l'époque de l'arrestation pour identifier l'auteur. Ce mode de dénomination n'est pas présent dans CorLS. Nombre de collocations relatent également la manière de tuer et la fuite du frère après les faits. Dans CorLS, il est présenté dans de nombreux cas comme la personne devant maintenir la réputation de la famille.

La manière la plus fréquente de dénommer le phénomène est le syntagme *crime d'honneur*. Signalons toutefois la fréquence plus élevée de variations graphiques de ce syntagme dans CorLS par rapport à CorLA. En effet, dans certains cas, le rédacteur utilise des guillemets. Parfois, le rédacteur ajoute le participe *dit* devant honneur (par ex. : *crime dit d'honneur*). Quant au terme *honneur*, il n'est pas seulement utilisé pour

modifier le mot-clé *crime*. Cependant, il est attesté dans l'ensemble du corpus surtout avec les termes liés à la famille.

Le procès à la cours d'assises semble avoir influencé les modes de dénomination, surtout quant au phénomène étudié. Les dénominations suivent les formulations de l'acte d'accusation et la thèse du procureur. Par exemple, le mot-clé *assassinat* est le deuxième parmi les mots-clés décrivant le phénomène du point de vue de la fréquence et des concordances dans les deux sous-corpus. Ce mot-clé provient directement de l'inculpation (par ex. : *l'assassinat avec la circonstance aggravante de crime d'honneur et la tentative de mariage forcé*).

Du point de vue des éventuelles différences entre le niveau national et régional, un nombre supérieur d'articles portent sur le procès dans CorLA par rapport à CorLS, ce qui pourrait refléter le statut régional de *L'Avenir*. À part cela, comme nous l'avons déjà indiqué (p. 32), l'utilisation des guillemets dans CorLS constitue une autre différence entre les deux sous-corpus. L'emploi des guillemets autour du terme *honneur* est une manière de critiquer la façon de concevoir l'honneur des auteurs du crime. Par conséquent, le concept était remis en question plus souvent dans CorLS que dans CorLA.

Nous pouvons donc conclure que les articles créent une image d'un crime motivé par la conception de l'honneur représentée par la famille. Les modes de dénomination suivent pour la plupart la thèse de l'accusation.

3 CONCLUSION

Dans ce travail, nous avons examiné les modes de dénomination de la violence liée à l'honneur, de la victime et des auteurs dans deux journaux belges, *Le Soir* et *L'Avenir*. Nous avons analysé un cas spécifique considéré comme le premier crime lié à l'honneur jugé en Belgique. Il s'agit d'un meurtre d'une jeune femme. Le choix du cas a été motivé par la publicité qu'il reçut à l'époque dans les médias belges. L'ensemble du corpus, constitué de 100 articles d'un total de 45678 vocables, porte une période de quatre ans, un mois et trois semaines de 2007 à 2011. Les deux sous-corpus ont été néanmoins traités séparément. CorLS présente 39 articles d'un total de 21735 vocables, tandis que CorLA comporte 61 articles d'un total de 23943 vocables.

La méthode utilisée a été l'analyse du discours assistée par corpus. Au premier plan, neuf mots-clés (*A1, B2, C3, assassinat, complot, crime, honneur, mariage, meurtre*) ont été sélectionnés sur la base de la pertinence et de la fréquence dans les deux sous-corpus. Ces mots-clés ont été soumis à une analyse de la fréquence et des concordances. La seconde partie de l'analyse, celle des collocations, s'est basée sur les résultats de l'analyse de la fréquence et des concordances. Ont été relevés trois mots-clés représentant la victime, l'auteur et le phénomène (*A1, B2, honneur*). Les cinq mots entourant le mot-clé en question de deux côtés ont été considérés. Nous avons tenu compte des dix premières collocations les plus fréquentes de chaque mot-clé.

À la lumière de l'analyse, la victime est présentée comme une jeune femme prise entre deux cultures. Notons également une comparaison entre l'Orient et l'Occident. Comme elle ne veut pas suivre la volonté de sa famille, elle est assassinée. Les expressions d'ethnicité et de nationalité liées à la victime sont utilisées d'une manière interchangeable surtout dans CorLA. Le frère de la victime, identifié comme l'auteur des faits, est responsable de la conduite des membres de sa famille.

Le syntagme *crime d'honneur* est la manière la plus fréquente de dénommer le phénomène dans l'ensemble du corpus. Le nombre des variations graphiques de ce syntagme est néanmoins plus élevé dans CorLS par rapport à CorLA. Dans certains cas, le rédacteur utilise des guillemets autour du mot-clé *honneur*. Parfois, il ajoute également le participe *dit* devant *honneur*. Cet emploi constitue une critique de la notion d'*honneur* des auteurs du crime. Le procès à la cours d'assises influence également les modes de dénomination. À la lumière de l'analyse, les modes suivent les textes de l'inculpation et la thèse du procureur surtout quant au phénomène dans le deux sous-corpus.

Les perspectives de recherche sont nombreuses. La recherche pourrait être poursuivie par exemple au moyen d'un corpus élargi en incluant plusieurs journaux ou en prolongeant la période choisie. Une autre possibilité consisterait à choisir un corpus plus récent afin d'examiner la manière dont les modes de dénomination ont changé avec le temps. En choisissant un autre cas, qui a reçu beaucoup de publicité dans de nombreux pays francophones, il serait possible d'inclure des articles sur une période plus longue.

BIBLIOGRAPHIE

Corpus

L'Avenir

- 'Une jeune fille victime d'un traquenard familial à [*]', le 26/10/2007.
- 'Le Sénat se penche sur les crimes d'honneur', le 8/11/2007.
- '1 700 manifestants en hommage à [*]', le 15/11/2007.
- 'Affaire [*]: le frère toujours activement recherché', le 30/12/2007.
- '[*]: le frère recherché, le père inculpé', le 30/12/2007.
- 'Le père de [*] inculpé d'assassinat', le 31/12/2007.
- 'Le père de [*] reste en prison', le 4/1/2008.
- 'Meurtre de [*] : perquisitions chez les [*]', le 11/1/2008.
- '[*]: son frère et meurtrier présumé interpellé à [*]', le 31/1/2008.
- '[*]: le frère était avec un récidiviste violent en cavale', le 31/1/2008.
- '[*]: tuée parce qu'elle refusait un mariage forcé', le 31/1/2008.
- 'Le frère de [*] sous les verrous', le 1/2/2008.
- 'Reconstitution à [*] du meurtre de [*] + PIX', le 18/2/2008.
- 'Le frère de [*] répète son geste', le 19/2/2008.
- 'Meurtre de [*]: un colloque à [*] le 5 mars prochain', le 26/2/2008.
- 'Dossier [*]: le père libéré par la chambre du conseil de [*]', le 25/6/2008.
- 'Le père de [*] reste en prison', le 25/6/2008.
- 'L'Université du travail récompensée', le 12/11/2008.
- 'Le frère de [*] au tribunal', le 21/3/2009.

'La Verviétoise correspond avec l'assassin de [*], en prison', le 8/4/2009.

'[*] : nouvelle reconstitution', le 26/11/2009.

'La soeur et la mère de [*] inculpées', le 22/9/2010.

'Affaire [*]: les parents renvoyés devant la chambre des mises en accusation',
le 4/5/2011.

'L'assassinat par voie de corréité retenu contre 6 membres de la famille de [*]',
le 4/5/2011.

'Crime d'honneur : tous les proches de [*] visés', le 5/5/2011.

'La famille de [*] renvoyée aux assises', le 30/6/2011.

'[*] avait été tuée pour avoir refusé un mariage forcé', le 17/11/2011.

'Procès : [*] trop occidentale pour vivre', le 21/11/2011.

'Procès [*] : le mot « honneur » criminellement galvaudé', le 21/11/2011.

'Procès [*]: son frère a voulu tuer son autre soeur', le 21/11/2011.

'[*] a-t-il voulu tuer deux fois?', le 22/11/2011.

'Pourquoi [*] voulait aussi tuer [*]', le 22/11/2011.

'Une cousine de [*] aurait été menacée par son oncle', le 22/11/2011.

'[*] : une vie entre deux mondes', le 23/11/2011.

'[*] explique son geste pour la première fois', le 23/11/2011.

'Le frère de [*] s'explique', le 24/11/2011.

'[*] : des mystères téléphoniques et des questions sur le timing du meurtre',
le 24/11/2011.

'[*] n'avait aucune chance de s'en sortir', le 25/11/2011.

'Assises du [*]: [*] était « un rayon de soleil »', le 25/11/2011.

'Procès [*]: La notion de crime d'honneur abordée', le 28/11/2011.

'Assises [*]: pas de remords chez les [*]', le 28/11/2011.

'La soeur aînée de [*]: « [*] voulait ce mariage »', le 29/11/2011.

'Le fiancé de [*]: « Elle m'avait prévenu du risque qu'elle soit tuée et moi aussi »', le 29/11/2011.

'La famille qui avait accueilli [*] témoigne : « elle était frappée »', le 30/11/2011.

'La cousine de [*], mariée de force', le 1/12/2011.

'[*] prête à mourir pour sa liberté', le 1/12/2011.

'Assises [*]: derniers témoins de moralité dans le dossier [*]', le 1/12/2011.

'Sur une autre longueur d'ondes', le 2/12/2011.

'Troisième semaine du procès [*]: début des plaidoiries', le 5/12/2011.

'Meurtre de [*] : tous coupables pour l'avocat général', le 5/12/2011.

'Meurtre de [*]: la défense de [*] ne conteste pas l'assassinat', le 6/12/2011.

'Meurtre de [*]: la défense plaide l'acquittement du père', le 6/12/2011.

'14.000 pages de dossier et aucun élément contre la mère de [*]', le 7/12/2011.

'Procès [*] : l'avocat général requiert la culpabilité des quatre accusés', le 7/12/2011.

'Procès [*] : les quatre accusés déclarés coupables', le 9/12/2011.

'[*] a bien été victime de sa famille', le 10/12/2011.

'Meurtre de [*] : les parents iront en cassation', le 12/12/2011.

'Assises du [*]: des peines allant de 5 à 25 ans pour les parents de [*]', le 12/12/2011.

'Il y a d'autres [*] qui se taisent', le 13/12/2011.

'Peines : 65 ans de prison au total', le 13/12/2011.

Le Soir

'Traquenard familial à [*]', le 26/10/2007.

'[*] Les amis de la jeune Pakistanaise se mobilisent : Marcher contre l'inadmissible',
le 13/11/2007.

'[*] Quelque 1.800 manifestants pour [*] : « Mon mari, je le choisis »', le 15/11/2007.

'« Elle vivait avec la peur, le doute, la culpabilité »', le 17/11/2007.

'REPères', le 12/12/2007.

'Justice Ses avocats ne savent pas où il se cache : Appel à la reddition du meurtrier
de [*]', le 22/12/2007.

'[*] [*] s'apprêtait à partir au [*] : Le père de [*] inculpé d'assassinat', le 30/12/2007.

'Mandat d'arrêt confirmé pour le père de [*]', le 4/1/2008.

'[*] Arrêté après trois mois de cavale : Le frère de [*] se terrait à [*]', le 31/1/2008.

'[*] Chambre du conseil : Le frère de [*] reste en prison', le 6/2/2008.

'Société Débat nuancé, au Sénat, suite au meurtre de [*] : Comment sanctionner le
crime « d'honneur »?', le 14/2/2008.

'Reconstitution à [*] du meurtre de [*]', le 18/2/2008.

'[*] Reconstitution du crime de [*] : [*] a répété son geste fatal', le 19/2/2008.

'Société L'Institut pour l'égalité ira en justice : Des parties civiles dans l'affaire de [*]',
le 6/3/2008.

'La Une « Devoir d'enquête » revient sur les mariages forcés : [*], [*] : des poupées
qui font non', le 6/3/2009.

'[*] Questions en suspens : Crime de [*] : reconstitution bis', le 26/11/2009.

'TRIBUNAL : Le frère de [*] en correctionnelle', le 6/3/2010.

'[*] Un complot pour le crime d'honneur : La mère et la sœur de [*] inculpées',
le 22/9/2010.

'Toute la famille pourrait répondre du meurtre de [*]', le 4/5/2011.

'Justice Six renvois en assises possibles pour un « crime d'honneur » : Complot familial contre [*]', le 5/5/2011.

'[*] [*] refusait un mariage forcé : Crime d'honneur : la famille aux assises', le 1/7/2011.

'Justice La mort de [*] devant les assises du [*] : Le jury est constitué, le procès débute lundi', le 18/11/2011.

'[*], morte d'avoir voulu vivre', le 19/11/2011.

'[*] voulait tuer ses deux sœurs', le 21/11/2011.

'Assises du Hainaut : [*] s'explique', le 23/11/2011.

'[*] : « Je me voyais mal tuer ma soeur »', le 23/11/2011.

'Une famille dans l'infamie', le 24/11/2011.

'Procès [*] : la science contredit les accusés', le 24/11/2011.

'[*] et [*] s'accrochent à une version très improbable', le 25/11/2011.

'Papa, son fils modèle et ses filles rebelles', le 26/11/2011.

'Justice La mort de [*] aux assises : Un frère dans le rôle « du mari jaloux »', le 29/11/2011.

'[*] était harcelée par sa famille', le 29/11/2011.

'Justice La mort de [*] devant les assises de [*] : « L'honneur, c'est des couilles ! »', le 30/11/2011.

'Justice Son frère a-t-il exécuté [*] pour satisfaire ceux qui tiraient les ficelles ? : Un complot familial, dit l'accusation', le 6/12/2011.

'Justice Leurs avocats réclament l'acquittement du père et de la sœur de [*] : « L'inepte théorie du complot »', le 7/12/2011.

'Affaire [*] : tous les accusés reconnus coupables'.

'Le jury retient la thèse du complot', le 10/12/2011.

'De 5 à 25 ans de prison pour les parents de [*]', le 12/12/2011.

'Justice Le père de [*] est condamné à 25 ans, sa mère à 20 ans : « Nous irons en cassation »', le 13/12/2011.

Ouvrages consultés

Anonyme, 'La Belgique, un Etat fédéral', Anonyme, éd. *Belgium.be*, https://www.belgium.be/fr/la_belgique/pouvoirs_publics/la_belgique_federale, le 8 juin 2021.

Anonyme, 'Le Soir', Anonyme, éd. *Rossel.be*, <http://www.rossel.be/marques/le-soir.html>, le 8 juin 2021.

Anonyme, 'Les compétences des communautés', Anonyme, éd. *Belgium.be*, https://www.belgium.be/fr/la_belgique/pouvoirs_publics/communautes/competences, le 8 juin 2021.

Anonyme, 'Les compétences des régions', Anonyme, éd. *Belgium.be*, https://www.belgium.be/fr/la_belgique/pouvoirs_publics/regions/competences, le 8 juin 2021.

Anonyme, 'Nos neuf éditions régionales', Anonyme, éd. *Lavenir.net*, <https://www.lavenir.net/extra/services/qsn/presse>, le 8 juin 2021.

Anonyme, 'Violence liée à l'honneur', Anonyme, éd. *Igvm-iefh.belgium.be*, https://igvm-iefh.belgium.be/fr/activites/violence/violence_liee_a_lhonneur, le 8 juin 2021.

Anthony, L. *AntConc* (Version 3.5.8). Tokyo 2019. <https://www.laurenceanthony.net/software>, le 8 juin 2021.

Bowker, G. C. – Star, S. *Sorting things out. Classification and its consequences*. Cambridge 2000.

Foucault, M. *L'archéologie du savoir*. Paris 1969.

Hoey, M. *Lexical priming. A new theory of words and language*. London 2005.

Jantunen, J. 'Korpusavusteinen diskurssintutkimus (CADS): analyysiesimerkki homouden ja heterouden digitaalisista diskursseista', *Soveltavan kielitieteen tutkimuksia* 11/2018, 20-44.

Lawlor, L. *From violence to speaking out. Apocalypse and expression in Foucault, Derrida and Deleuze*. Edinburgh 2016.

Lidman, S. *Väkivaltakulttuurin perintö. Sukupuoli, asenteet ja historia*. Helsinki 2015.

Mills, S. *Michel Foucault*. London - New York 2003.

Partington, A. *Patterns and meanings in discourse. Theory and practice in corpus-assisted discourse studies (CADS)*. Amsterdam 2013.

Pietikäinen, S., – Mäntynen, A. *Uusi kurssi kohti diskurssia*. Tampere 2019.

- Powell, J. L. 'Foucault, Power and Culture', *International Journal of Humanities and Cultural Studies* 1.4/2015, 401 - 419.
- Schwab, A. 'Le crime d'honneur : dans les marges de la hiérarchie de genre', *Criminologie* 50.2/2017, 123-143.
- Sen, P. 'Crimes of honor', value and meaning', Welchman, L. – Hossain, S., éd. 'Honor'. Crimes, paradigms and violence against women. London - New York 2005, 42-63.
- Van Besien, B. *Media policies and regulatory practices in a selected set of European countries, the EU and the Council of Europe. The case of Belgium*. Athens 2010.
- Van Vossole, A. – Gilbert, E. *Étude phénoménologique scientifique de la violence liée à l'honneur en Belgique*. Bruxelles - Gand 2011.
- Welchman, L. – Hossain, S. 'Introduction: 'Honour', rights and wrongs.' Welchman, L. – Hossain, S. 'Honor'. Crimes, paradigms and violence against women. London - New York 2005, 1-21.